

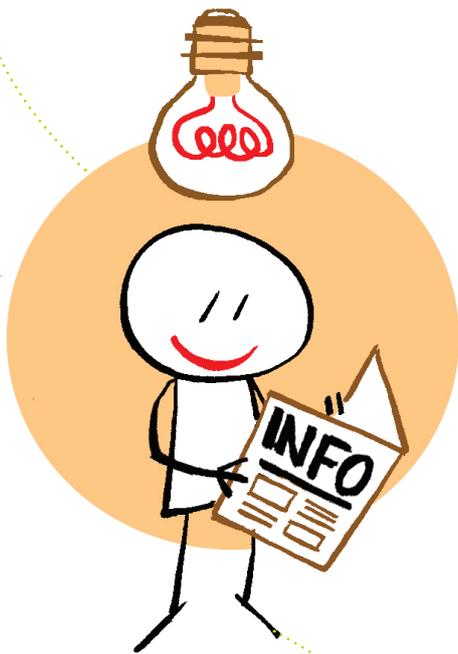
lilavie...

Fiche
N°1

L'actualité facile à comprendre

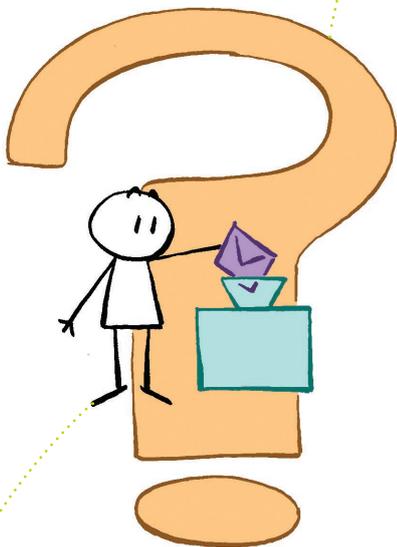
Présente :

L'info,
c'est
clair !



Voter
c'est un droit

Voter : C'est un droit



Dans le monde, aujourd'hui encore, beaucoup de personnes n'ont pas le droit de voter. Elles n'ont pas la possibilité de choisir leur président ou ceux qui écriront les lois. Il y a aussi des pays où le choix des électeurs n'est pas respecté.

Et en France ?

Les citoyens n'ont pas toujours eu le droit de vote. Des hommes et des femmes ont dû se battre pour le gagner.

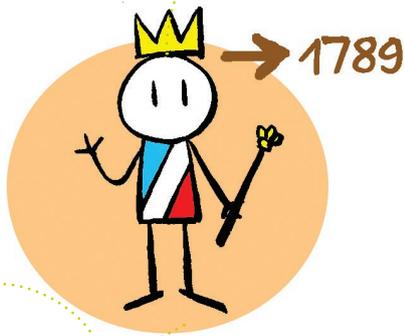
Et maintenant, tous les citoyens ont-ils la possibilité de voter ?

Presque...

Et ils ont différentes possibilités pour exprimer leur choix.

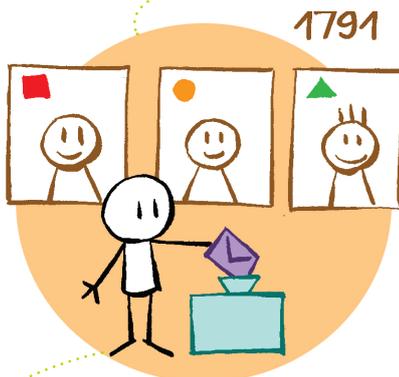
**Vous souhaitez voter pour la première fois ?
Découvrez comment se passe le vote !**

Un peu d'histoire



À la Révolution

Avant la Révolution, les citoyens ne votaient pas. Le roi dirigeait le pays et les habitants ne pouvaient pas donner leur avis.



En 1791, les auteurs de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen ont souhaité donner aux Français le droit de vote. Mais seuls les hommes de plus de 25 ans, assez riches pour payer un impôt, avaient la possibilité de voter.

Il faut attendre 1848 pour que tous les hommes, âgés de plus de 21 ans, obtiennent ce droit.

Et les femmes, alors ?

Les hommes pensaient que le rôle des femmes était de rester à la maison pour s'occuper des enfants et faire le ménage. Elles n'avaient donc pas de temps pour faire de la politique.

Et puis, pour certains, les femmes étaient incapables de décider seules pour qui voter. L'Église avait alors beaucoup d'importance dans la société. Les femmes risquaient de suivre l'avis du prêtre et de voter comme lui.



Elles ont gagné leur droit de vote

Pendant la Seconde Guerre mondiale, des femmes ont montré leur très grand courage, en luttant contre l'armée allemande. Elles se sont engagées dans la Résistance. Elles ont pris de très grands risques, pour communiquer des messages secrets, transporter des armes... Après la guerre, le gouvernement du Général de Gaulle a dû reconnaître la citoyenneté des femmes : elles ont obtenu le droit de vote et le droit d'être élues. Elles ont voté la première fois en 1945 pour choisir leur maire.

Les premières sénatrices ont été élues en 1946.

Droit de vote à 18 ans

En 1974, le président Giscard d'Estaing a autorisé les jeunes à voter dès l'âge de 18 ans.

Un droit, vraiment pour tous ?



Droit de vote des étrangers

Depuis 1992, les Européens qui vivent en France peuvent voter :

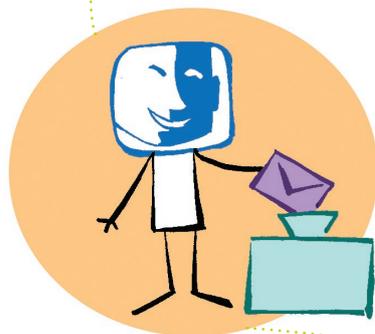
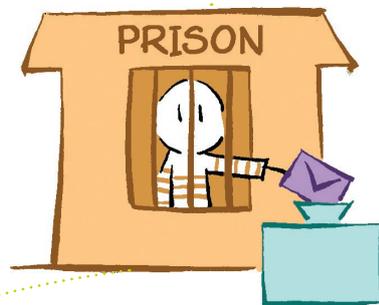
- aux élections européennes,
- aux élections municipales.

Ils peuvent aussi être candidats lors de ces deux élections. Les étrangers non-européens n'ont pas le droit de vote. Ce sujet fait débat. Un Algérien qui vit en France depuis 40 ans ne peut pas élire son maire.

Par contre, un Belge arrivé depuis quelques années peut voter.

Droit de vote des prisonniers

Les prisonniers peuvent voter. Parfois, le tribunal peut décider qu'une personne qui a fait une faute très grave perd ce droit, mais cela est rare.



Personnes handicapées

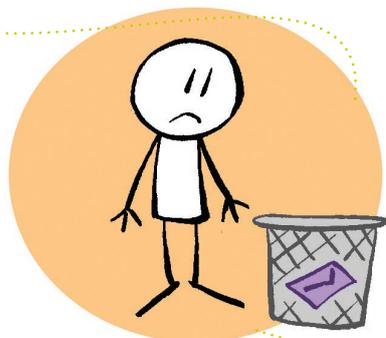
Avant la loi de 2005, les personnes handicapées sous tutelle ne pouvaient pas voter. La loi leur a donné ce droit. Mais le texte disait qu'il fallait l'autorisation d'un juge. Depuis 2009, la loi a changé. Toutes les personnes handicapées peuvent voter, sauf si un juge l'interdit 

Voter : comment exprimer son choix ?



Comment savoir pour qui voter ?

Choisir le candidat le plus proche de ses idées n'est pas toujours facile. Souvent, les médias parlent beaucoup des candidats des plus grands partis, comme le Parti Socialiste et Les Républicains, un peu moins des petits partis. Dans certains journaux ou émissions, les journalistes s'intéressent plus à des petites phrases maladroites, à la vie privée des candidats... car cela attire plus facilement les spectateurs et les lecteurs que les idées compliquées. Pour mieux connaître le programme des candidats, il est possible de se renseigner sur leur site internet. Et, avant chaque élection, vous recevrez dans votre boîte aux lettres leur présentation et leur profession de foi, c'est-à-dire les valeurs, les lois qu'ils défendent, les projets qu'ils souhaitent mettre en place.

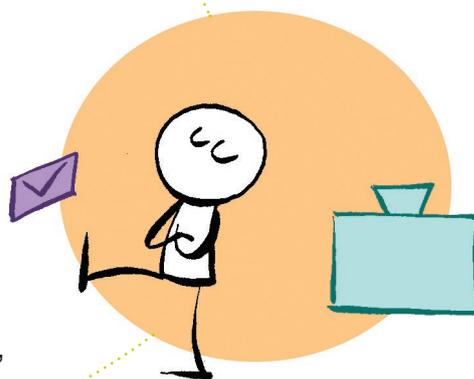


Vote nul

Si le bulletin de vote est déchiré, si quelque chose est écrit dessus, il ne compte pas. C'est comme si la personne n'avait pas voté.

Abstention

Beaucoup de personnes jugent que voter est un droit, mais aussi un devoir. Elles rappellent que des gens se sont battus pour que les citoyens puissent choisir leurs représentants. Elles jugent que c'est une chance de pouvoir donner son avis. Mais depuis quelques années, l'abstention est souvent forte : beaucoup de gens ne vont pas voter. Certains ne s'intéressent pas du tout à la politique. Mais il y a aussi de plus en plus de citoyens déçus par les hommes et les femmes politiques. Ils ne partagent pas leurs idées. Ils ont le sentiment qu'ils ne respectent pas leurs promesses. Ils pensent, aussi, qu'ils ne comprennent pas ce que vivent les gens, leurs problèmes, leurs souhaits. Alors, ils décident de ne pas voter pour montrer leur désaccord.



Vote blanc

Au moment du vote, il est possible de mettre une feuille blanche dans l'enveloppe ou de la laisser vide. Le vote est alors blanc. La personne veut participer à l'élection mais elle n'est pas d'accord avec les idées et les programmes des candidats qui se présentent. Des citoyens demandent que les votes blancs comptent dans les résultats. Par exemple, si les votes blancs étaient les plus nombreux, il faudrait organiser une nouvelle élection.



Comment voter ?

Il faut être inscrit sur les listes électorales

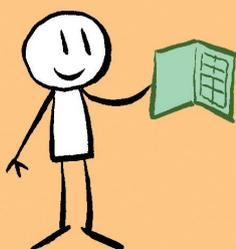
Aujourd'hui, les jeunes Français, dès qu'ils ont 18 ans, sont inscrits sur les listes électorales, sans avoir besoin de le demander. La mairie s'en occupe et les informe par courrier. Si vous n'êtes pas encore sur les listes électorales, si vous déménagez, vous pouvez vous inscrire :

- dans votre mairie
- par internet :

<https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

- en envoyant un courrier dans votre mairie avec les documents demandés (voir la liste sur le site internet service public)

Pour pouvoir voter, il faut s'inscrire sur les listes électorales de l'année d'avant. Exemple : pour voter en 2017, il faut être inscrit avant le 31 décembre 2016. A partir de 2020, il sera possible de s'inscrire 1 mois et demi avant la date de l'élection.

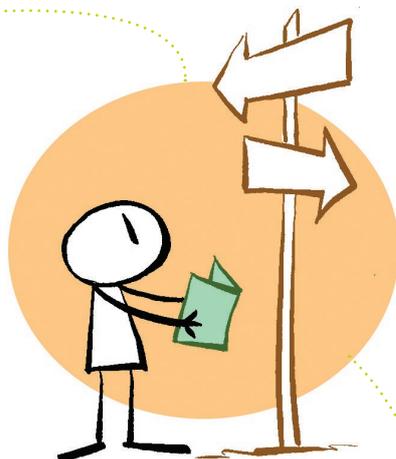


La carte électorale

Les personnes inscrites sur les listes électorales reçoivent leur carte par courrier. Elle est gratuite. Elle n'a pas de date de fin. De nouvelles cartes sont envoyées aux électeurs, tous les 3 à 5 ans. Si vous l'oubliez le jour de l'élection, vous pourrez quand même voter avec une pièce d'identité.

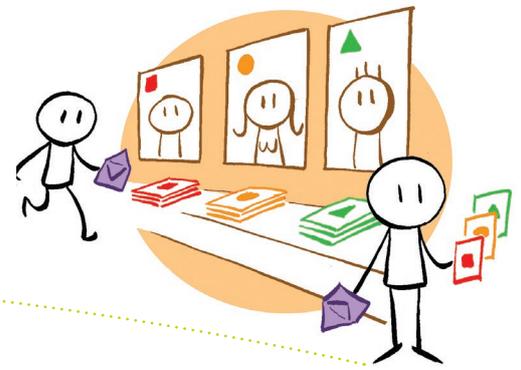
Où voter ?

Les électeurs doivent aller dans un bureau de vote. Ils sont souvent installés dans une mairie, une école... proche de chez vous. L'adresse est écrite sur votre carte électorale. Dans les villes, le lieu de vote peut être séparé en plusieurs bureaux, avec des numéros. Pour savoir dans quel bureau vous devez voter, regardez son numéro sur votre carte électorale.



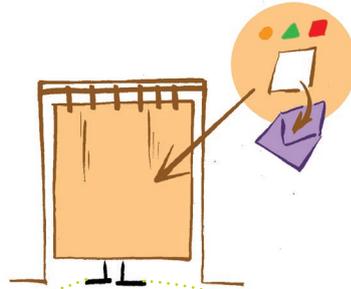
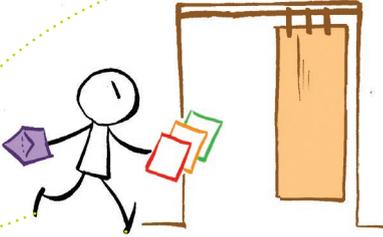
Comment voter ?

Quand vous entrez dans la salle de vote, vous devez aller dans le bureau avec votre numéro. Vous passez devant une table, avec des bulletins sur lesquels sont écrits les noms des candidats. Vous pouvez prendre plusieurs bulletins et une enveloppe.



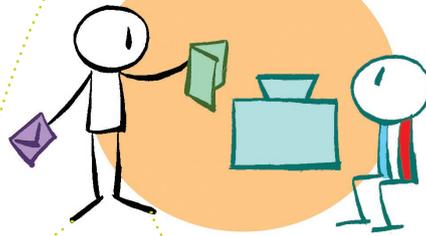
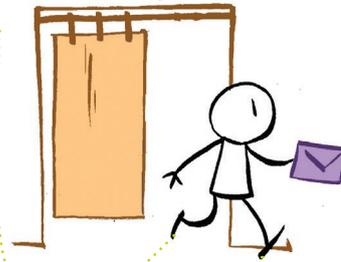
Le vote est secret.

L'électeur doit entrer dans un isoloir.



Là, caché derrière un rideau, il est libre de mettre dans l'enveloppe le bulletin avec le nom du candidat choisi. S'il veut voter blanc, il peut laisser l'enveloppe vide ou mettre un papier blanc.

En sortant de l'isoloir, il faut aller vers l'urne, la boîte où vous glisserez votre bulletin de vote. Une personne vous accueille. Vous devez lui présenter un document d'identité (carte d'identité, permis de conduire...). Vous pouvez aussi donner votre carte d'électeur. La personne vérifie alors votre identité en disant votre nom à voix haute.



Ca y est, c'est le moment de glisser votre enveloppe dans l'urne !

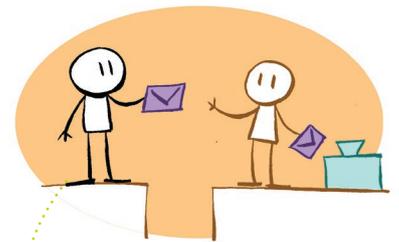
La personne devant vous dit : « A voté ! »

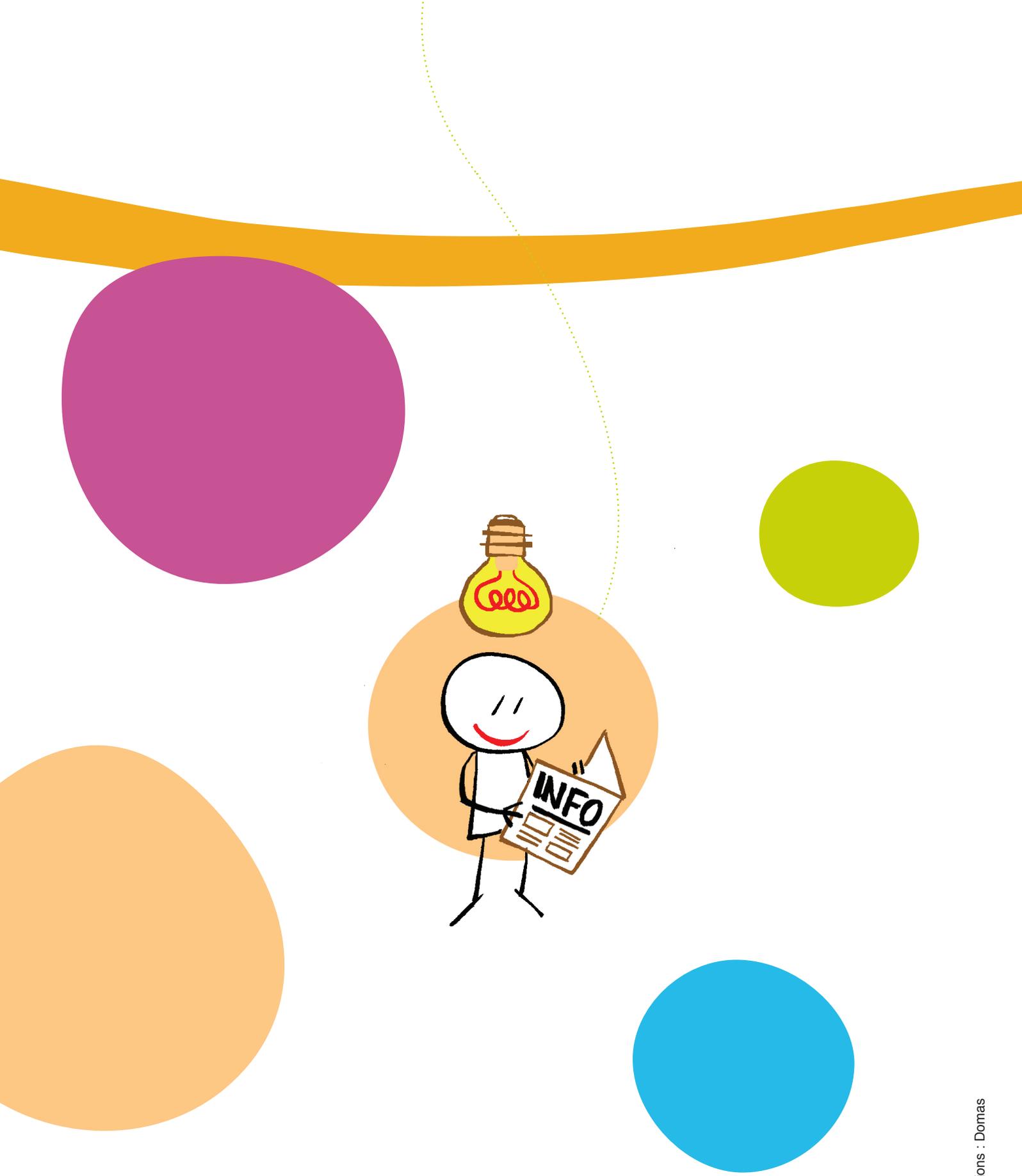


Avant de partir, vous devez signer en face de votre nom. Si vous avez donné votre carte électorale, elle sera tamponnée avec la date de l'élection.

Vous n'êtes pas libre le jour du vote ?

Vous pouvez voter par procuration. Vous choisissez un mandataire, c'est-à-dire une personne en qui vous avez confiance. Elle doit habiter dans la même ville ou le même village que vous. Il faut ensuite remplir un document et le donner dans un commissariat ou une gendarmerie. Il faut penser à faire la demande à l'avance, pour que le mandataire reçoive les papiers pour voter à votre place.





lilavie...

15 - 17 quai Gambetta - 53 000 Laval
Tél. : 02 43 53 18 34 - Mail : asso.lilavie@orange.fr
www.lilavie.fr